

Image not found or type unknown



SA : PV AGO approbation des comptes et pertes de 50% du capital social

Par **DAF89**, le **01/07/2023** à **15:42**

Bonjour,

L'AGO d'une société vient d'approuver les comptes. Ces derniers montrent une perte de 50 % du capital social.

Je suis en train de rédiger le PV de cette AGO, je me questionne sur la rédaction de celui-ci. Il me semble logique de faire mention de cette situation dans le PV et de prévoir qu'il faudra convoquer une AGE dans les 4 mois néanmoins, je ne sais pas où cette mention doit être rédigée : dans le paragraphe lié à la résolution de l'affectation du résultat ou avant les résolutions?

Merci pour votre aide.